



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 118/11

Objet

Mise en œuvre de la mutualisation des services

Secrétaire de séance

Jean-Louis BOUCHARD

Rapporteur

Claude CHALON

Conseil Communautaire
22 décembre 2011
Goux- 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 06 décembre 2011
Date de publication : 06 janvier 2011

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S Boissard suppléée par N Ferreira de Souza, JL Bouchard, D Bernardin, B Guerrin, B Chevaux suppléé par D Desgouille, P Vuitton suppléé par D Guilhendou, R Pouthier, B Negrello, P Bussière, G Fumey, P Daubigney, T Mader, D Michaud, G Michaud, P Blanchet suppléé par B Robe, P Monnet, A Albertini, J Chevriaux, M Giniès, C Gras suppléé par A Perron, G Barbier, F Barthoulot, M Borneck, P Bouvret-Maire, G Card, C Chalon, MA Chalumeaux, D Fella, P Epinat, JP Fichère, JB Gagnoux, L Gatinault, P Genestier, A Hamdaoui, S Laroche, P Nasom, I Nouvellon, C Parent, J Rosat, D Sciquot-Bérodier, JC Wambst, H Prat, D Chataignier, F Macard, M Rigoulet, F Saudon, B Javourez, L Bougaud, J Lombard, M Huguenet, J Thurel, JM Diètre, M Gauthier, A Alonzo, P Recouvreux, F Perchat, G Maréchal, G Fernoux-Coutenet, C François, B Monamy, M Perron, E Bourgeois, JM Daubigney, J Drouhain, A Jordan, D Rauch, M Richard, M Hoffmann, D Ecarnot, T Gauthray Guyenet

Délégués absents ayant donné procuration : E Tavernier à P Bussière, C Di Caro à P Monnet, D Barbagelata à JC Wambst, R Belalia à P Bouvret-Maire, C Bourgeois-République à JB Gagnoux, C Quillet à C Chalon, C Creuze à D Sciquot-Bérodier, R Manière à M Giniès, N Abdelli à G Fumey, J Petit à J Rosat, B Bonnard-Ongenaed à F Perchat, C Arnoud à G Card, F David à J Thurel

Délégués absents non suppléés et non représentés: P Guibelin, JF Louvrier, C Petiot, K Mezerai, M Perrin, A Chollat, P Jacquot, A Courderot, P Sautrey, J Hubert, JC Lambert, G Ginet, R Curly, JF Dumont

La Commune de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont décidé conjointement de lancer une procédure de mutualisation des services, pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2012.

La mutualisation des services est la mise en commun de moyens, au service de personnes morales différentes, dans le strict respect de leurs compétences, de leurs politiques et des décisions de leurs assemblées délibérantes respectives.

L'intégralité de la démarche est reprise au sein du rapport annexé à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-4,
Vu la délibération n°01/11 du 17 février 2011 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
Vu la délibération n°11.22.02.2 du 22 février 2011 du Conseil Municipal de la Ville de Dole,
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura, réuni le 15 novembre 2011,
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire de la Ville de Dole, réuni le 1^{er} décembre 2011,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal et du Bureau Communautaire réunis spécifiquement et conjointement le 25 novembre 2011,

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 04 décembre 2012

N° identifiant : [039-200010650-20111222-11811-DE](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decisions/2011/12/04/20111222-11811-DE)

Vu l'avis des commissions compétentes :

- Commission « Affaires Générales » de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole réunie le 15 décembre 2011,
- Commission « Ressources Humaines » de la Ville de Dole réunie le 9 décembre 2011,

Le Conseil Communautaire, moins 7 abstentions :

- VALIDE dans le souci d'une bonne organisation des services et avec la volonté de mise en œuvre de services communs, la mise en œuvre d'une administration unique, regroupée au sein d'un organigramme unique, qui comprendra :
 - des services partagés, au titre de l'article L5211-4-1 du CGCT,
 - des services communs, au titre de l'article L5211-4-3 du CGCT,
- VALIDE le rapport de présentation ci-annexé, illustrant la démarche de mutualisation engagée entre la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes intéressées,
- VALIDE le modèle organisationnel retenu et prend acte du nouvel organigramme figurant au sein du rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention juridique et financière correspondante, telle qu'annexée au sein du rapport

Fait à Dole,
Le 22 décembre 2011,
Le Président,